



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Metiers d'art

Question écrite n° 42320

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur les vives préoccupations des collectivités locales qui ont à gérer la majorité des monuments historiques. Il convient de rappeler que la restauration des monuments historiques concerne 8 000 compagnons qui sont des détenteurs uniques et irremplaçables d'un savoir-faire transmis de génération en génération sur les chantiers. Il s'agit d'une part essentielle du patrimoine culturel de la France. Or, le gel des crédits affectés par l'État à la restauration des monuments historiques et notamment des subventions versées aux collectivités locales est de nature à remettre en cause la restauration de ces monuments historiques et le fonctionnement des entreprises qui s'y consacrent. Il lui demande s'il ne lui paraît pas opportun de mettre fin au gel de 25 p. 100 des crédits de 1996 pour assurer, cette année, un fonctionnement normal des chantiers.

Texte de la réponse

La conservation des monuments historiques est l'une des missions fondamentales de l'État en faveur du patrimoine, dont est chargé le ministère de la culture ; elle intéresse au premier chef l'ensemble des collectivités locales qui sont propriétaires de 44 p. 100 des monuments protégés au titre de la loi de 1913, et les quelque 1 000 entreprises réparties sur tout le territoire dont 9 000 emplois sont directement liés à cette activité et constituent un capital de savoir-faire essentiel à préserver. C'est pour garantir la progression régulière des crédits servant à cette mission que le Parlement a adopté, sur proposition du Gouvernement, la loi de programme du 31 décembre 1993 relative au patrimoine monumental. Ce secteur représente en 1996 13 p. 100 du budget du ministère de la culture (hors dépenses de personnel) et 39 p. 100 de ses dépenses en capital. Les arbitrages rendus pour 1996 et la préparation du budget 1997 prennent naturellement en compte dans un contexte très difficile pour les finances publiques l'importance des enjeux, notamment en termes d'emplois, liés au maintien d'un flux régulier de commandes qui concourent à un marché de 3 milliards de francs par an.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42320

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 août 1996, page 4477

Réponse publiée le : 9 septembre 1996, page 4804